

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE NERS

CCAS N° 2023.04.03

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
11	11	8

DATE DE LA CONVOCATION <i>03 avril 2023</i>

DATE D’AFFICHAGE <i>03 avril 2023</i>

OBJET DE LA DELIBERATION <u>FINANCES : constatation et affectation du résultat de l'exercice 2022</u>

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois le onze avril,
à 18h00 le Conseil d'Administration du CCAS de NERS,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de : Monsieur Patrice PUPET,
Président.

Présents : Patrice PUPET, Christine MARTINEZ, Anne
GESSELLE, Christine VRIGNON, Isabelle ARCIDIACO,
Jacky VIALLET, COULET Grégoire, Stéphanie
BOUGEARD.

Absents excusés :

Absents : Alain APARISI, Monique GRAS, Marie
MOINE-PICARD.

Madame ARCIDIACO Isabelle est élue secrétaire de
séance.

La séance est ouverte à 18h00 suivant ordre du jour.

Le conseil d'administration, à l'unanimité,

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
Investissement	0.00 €		0.00 €	0.00 €
Fonctionnement	6 636.69 €	0.00 €	- 1 017.72 €	5 618.97 €

- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

- décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	5 618.97 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0.00 € 5 618.97 €
Total affecté au c/1068 :	0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 Déficit à reporter	0.00 €

Je certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de la transmission en Préfecture le 20/04/23 et de la publication le 20/04/23 Pour copie conforme au registre. Ners, les jour, mois et an que dessus.
 Le Président,
 Patrice PUPET



Le Président
 Patrice PUPET